Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le

ID: 033-213303480-20220825-D2022_42-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CANTON NORD MEDOC

COMMUNE DE QUEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°42

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Août, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 19 août 2022

Présents: Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, Mme BEAUPIED,

M. INDA, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

Absent: M. BOUILLEAU (pouvoir à M. PATRAS), Mme CESBRON (pouvoir à M. LARDIN), M.

CATTOEN, M. CARBONNIER

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET: CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Madame le Maire explique qu'une convention de servitudes est nécessaire avec Enedis, pour pouvoir faire passer l'alimentation électrique pour alimenter les nouveaux commerces.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire a signé une convention de servitude avec Enedis pour la parcelle AB 253,

CHARGE Madame le Maire des suites administratives de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 2 septembre 2022

Affiché le 2 septembre 2022

Le Maire Adjoint, Dominique PATRAS

